

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 09/03/1974 portant délégation de signature

n° 09/03/1974

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

8 mars 1974

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro

25 mars 1974

### VISAS

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 68-666 du 19 juillet 1968, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> mars 1974 portant nomination des membres du Gouvernement

**Vu** le décret n° 74-210 du 7 mars 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer

**Vu** l'arrêté du 2 mars 1974 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Délégation permanente de signature est donnée à M. Martin Kirsch, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.